



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Maison de la Fraternité
10, rue du Lavoir
83 340 LE CANNET DES MAURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre d'Administrateurs en
exercice : **13**

Effectif légal : **7**

Ayant pris part à la
délibération : **11**

Date de la convocation :
26 février 2026

Visa du contrôle de légalité
le : 9/3/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du Cannel des Maures, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à l'Hôtel de Ville du Cannel des Maures, sous la Présidence de Mme Claudine BOTRINI, Vice-présidente.

Présents : Mmes Claudine BOTRINI – Vice-présidente, Claudine DUDON, Jasmine MORETTI, M. Robert BAILE, Mmes Nathalie TITEUX, Marie-Mathilde SEIGNAT, Marie-Claude CAPPÀ, Suzanne DESMAZURES, Gisèle CANTINIEAU HERIN, Noëlle RAFFAELLI, Michel TRANNOY

Absents excusés : M. Jean-Luc LONGOUR – Président

Absente : Mme Sophie MARCO

Codification Nomenclature ACTES : **7.1**

SÉANCE EN DATE DU : 5 mars 2026

DÉLIBÉRATION N°04/2026

OBJET : Compte financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°07/2025 du 3 avril 2025 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2025,

Considérant le document comptable Compte Financier Unique (CFU) se présentant en quatre parties telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Composition du CFU :	Contenu :
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat
IV) États annexés	Des précisions sont apportées sur des questions budgétaires (Equilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements donnés...).

Considérant que le CFU reflète l'exécution du budget 2025 en retraçant les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'exercice budgétaire, correspondant ainsi aux titres de recettes et aux mandats réellement émis en 2025 ;

Considérant qu'à ces opérations, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes de la gestion 2025 non réalisées à la clôture de l'exercice et qui seront reportées sur l'exercice budgétaire 2026.

Considérant les résultats du budget primitif 2025 arrêtés comme suit :

Budget du CCAS	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	200 687, 94€	2 091, 82€
Recettes	204 159, 97€	1 453, 79€
Résultat de l'exercice 2025 (hors reprises résultats 2023)	+ 3 472, 03€	- 638, 03€
Reprises résultats 2024	+ 21 482, 22€	+ 6 476, 01€
Résultat 2025	+ 24 954, 25€	+ 5 837, 98€
Restes à réaliser Dépenses	/	0€
Restes à réaliser Recettes	/	0€
Résultat d'investissement 2025 avec reports	/	+ 5 837, 98€
Résultat 2025 cumulé avec reports	+ 30 792, 23€	

Le Conseil d'administration,

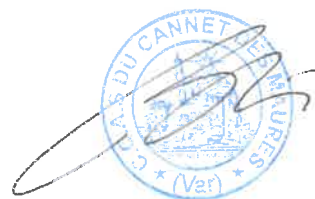
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du CCAS.

Fait et délibéré à Le Cannet des Maures, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La Vice-présidente,
Pour extrait certifié conforme,



Mme Claudine BOTRINI.

Vote : unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.